



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 septembre 2019, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix-huit personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 39 par le maire Jonathan Lapierre.

R1909-1477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 septembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

- 7.1.1 Adoption de la Politique de services aux citoyens de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Affectation de surplus d'aqueduc – Travaux d'aqueduc supplémentaires – Projet de prolongement du réseau d'égout du village de Havre-aux-Maisons
 - 7.2.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 366 – Fourniture de carburant
 - 7.2.3 Autorisation de financement temporaire du surplus non affecté et du fonds de roulement – Projet du Centre multisport Desjardins
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'extraction des boues des étangs aérés municipaux
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 364 – Fourniture de machineries et de gravier – Accès routiers au Centre multisport Desjardins
 - 7.9.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 365 – Fourniture et installation de transferts manuels pour génératrice
 - 7.9.3 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 367 – Fourniture d'un revêtement athlétique souple avec option d'installation
 - 7.9.4 Autorisation de signature – Cession d'une partie du lot 3 135 180 (Colisée Albin-Aucoin) – Commission scolaire des Îles
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° 2019-15 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

- 7.10.2 Adoption du premier projet de règlement n° 2019-15 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09
- 7.10.3 Adoption du Règlement n° 2019-16 relatif à la gestion contractuelle
- 7.10.4 Modification du Règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel
- 7.10.5 Dépôt du registre – Règlement n° 2019-08-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Fatima et des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1909-1478

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R1909-1479

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 septembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 septembre 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé et d'entériner les décisions prises lors de cette séance.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1909-1480

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 25 juillet au 26 août 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 194 572,12 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1909-1481

Adoption de la Politique de services aux citoyens de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite placer les services aux citoyens au cœur de ses priorités;

CONSIDÉRANT QUE cette politique établit les standards et les normes de qualité des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un engagement important de l'organisation municipale pour répondre aux demandes de ses citoyens dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE cette politique préconise le développement des compétences des employés dans le domaine du service à la clientèle en misant sur la formation continue;

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit une procédure détaillée de traitement des plaintes visant l'amélioration des services;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal adopte la Politique de services aux citoyens de la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine telle qu'elle a été déposée séance
tenante.

FINANCES

R1909-1482

Affectation de surplus d'aqueduc – Travaux d'aqueduc supplémentaires – Projet de prolongement du réseau d'égout du village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement du réseau
d'égout municipal en cours dans le village de
Havre-aux-Maisons, la Municipalité ne peut que
constater l'état de détérioration du réseau
d'aqueduc municipal du secteur et les
interventions, non prévues, mais devenus
nécessaires en raison des nombreux bris;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux majeurs
de réparation et de remplacement de la conduite
d'alimentation en eau potable sur une partie du
réseau de la route 199 du village de Havre-aux-
Maisons;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un surplus accumulé
pour le service d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise l'appropriation d'une partie du surplus
d'aqueduc, jusqu'à un montant maximal de 500 000 \$, afin de couvrir les
dépenses liées aux travaux de réparation et de remplacement de la conduite
sur une partie du réseau d'aqueduc du secteur centre dans le village de
Havre-aux-Maisons.

R1909-1483

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 366 – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement a procédé, en
août dernier, à un appel d'offres sur invitation
auprès des propriétaires de stations d'essence des
Îles relativement à la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT QUE soumissions ont été déposées, lesquelles sont les
suivantes :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

Soumissionnaires		Remise / litre
Garage R. Bourgeois (IHA)	<i>Essence régulière</i>	0,00 \$
	<i>Diesel</i>	0,02 \$
Stations Deli (EDN)	<i>Essence régulière</i>	0,01 \$
	<i>Diesel</i>	0,02 \$
Fatima Station Service inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	0,03 \$
	<i>Diesel</i>	0,03 \$
Promécanique J.L. inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	0,00 \$
	<i>Diesel</i>	0,00 \$
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i>	0,03 \$
	<i>Diesel</i>	0,045 \$

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les offres soumises par les fournisseurs suivants :

- Garage R. Bourgeois – L'Île-du-Havre-Aubert
- Stations Deli – L'Étang-du-Nord
- Les Entreprises Rilathes inc. – Cap-aux-Meules
- Fatima Station Service inc.– Fatima

Tel qu'il est stipulé au devis, chacun des contrats attribués aux soumissionnaires retenus prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019 pour se terminer le 31 août 2020.

R1909-1484

Autorisation de financement temporaire du surplus non affecté et du fonds de roulement – Projet du Centre multisport Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement en cours du Centre multisport Desjardins a permis de recueillir des commandites de divers partenaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances doit procéder au paiement des dépenses engagées dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir un financement temporaire puisque parmi les revenus de commandite à recevoir, certaines sommes seront versées sur une période variant entre cinq à dix ans;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise l'appropriation des sommes suivantes
aux fins du paiement de dépenses relatives au projet du Centre multisport
Desjardins :

- 400 000 \$ – provenant du surplus non affecté de la Municipalité, dont
200 000 \$ remboursables sur dix ans
- 300 000 \$ – provenant du fonds de roulement de la Municipalité,
remboursables sur dix ans.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1909-1485

Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'extraction des boues des étangs aérés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue de respecter les règles et exigences environnementales imposées par le ministère de l'Environnement visant à assurer le suivi du traitement des boues des étangs aérés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les analyses effectuées par les services techniques ont permis de constater que les niveaux des boues des bassins sont pratiquement au seuil maximal admissible;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de requérir, par voie d'appel d'offres, les services d'entrepreneur pouvant réaliser le contrat de vidange de ces boues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres public relativement aux travaux d'extraction des boues des étangs aérés municipaux.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1909-1486

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 364 – Fourniture de machineries et de gravier – Accès routiers au Centre multisport Desjardins

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du Centre multisport Desjardins, la Municipalité doit procéder à l'aménagement d'accès routiers et, pour ce faire, a invité des entreprises locales à lui fournir des prix pour la location de machineries



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

(avec opérateur) et pour l'approvisionnement en gravier;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, un appel d'offres sur invitation a été lancé, le 15 août 2019, auprès d'entrepreneurs qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les quatre soumissions reçues, l'analyse a démontré que celle déposée par Les Entreprises Larebel inc., s'est avérée être la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de retenir les services des Entreprises Larebel inc. relativement à la fourniture de machineries (location à l'heure) et de gravier (à la tonne et livré sur place) requis pour exécuter les travaux des accès routiers au Centre multisport Desjardins conformément aux plans prévus;

de payer les services, en fonction de la grille tarifaire présentée à l'appel d'offres, pour un montant approximatif de 37 672 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat;

Cette dépense est financée à même le projet du centre multisport.

R1909-1487

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 365 – Fourniture et installation de transferts manuels pour génératrice

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des grands bâtiments municipaux publics sont ciblés comme lieux de rassemblement et d'hébergement lors de situations d'urgence et qu'il est essentiel d'en munir certains de connecteurs pour génératrice;

CONSIDÉRANT QUE le Centre multifonctionnel et la Maison de la culture sont parmi les bâtiments sélectionnés aux fins de recevoir de tels transferts manuels pour génératrice;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé à cette fin le 5 août dernier, auprès de fournisseurs locaux, et que deux offres ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a démontré qu'une seule des deux soumissions reçues est conforme, soit celle déposée par Les Installations électriques Langford;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise l'octroi du contrat relatif à la fourniture et l'installation de transferts manuels pour génératrice aux Installations électriques Langford inc., pour un montant forfaitaire de 78 752,13 \$, toutes taxes incluses;

qu'il autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à assurer le suivi de ce contrat.

Une partie de cette dépense sera financée à même le programme de préparation aux sinistres du ministère de la Sécurité publique et l'autre par le fonds de roulement, sur une période de 6 ans.

R1909-1488

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 367 – Fourniture d'un revêtement athlétique souple avec option d'installation

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la programmation d'activités offerte au Centre multisport Desjardins, le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire entend promouvoir la pratique de multiples sports;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'octroi du contrat de construction, le conseil municipal a autorisé la création d'une piste de course autour et au-dessus de l'une des deux patinoires du centre;

CONSIDÉRANT QUE le plan de commandites a permis de cibler et retenir un partenaire pour cette piste de course;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre l'expérience de la course agréable et surtout moins propice aux blessures, il est important de recouvrir le plancher de béton d'un revêtement athlétique de caoutchouc spécialement adapté pour ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de fournisseurs reconnus dans le domaine et que seule l'entreprise Tapico Québec inc. a déposé une soumission conforme, et dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal retienne l'offre déposée par l'entreprise Tapico Québec inc., au prix de 79 875 \$ plus les taxes applicables;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

qu'il autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à assurer le suivi de ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le projet de construction et d'aménagement du Centre multisport Desjardins.

R1909-1489

Autorisation de signature – Cession d'une partie du lot 3 135 180 (Colisée Albin-Aucoin) – Commission scolaire des Îles

CONSIDÉRANT QU' à très court terme, le Colisée Albin-Aucoin deviendra un bâtiment excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE dès l'automne 2019, la Municipalité entend procéder par appel d'offres dans le but d'obtenir des propositions visant à revitaliser ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Îles a manifesté son intérêt à acquérir de la Municipalité une partie du lot 3 135 180 afin d'agrandir le terrain de l'École Stella-Maris adjacent au Colisée;

CONSIDÉRANT QUE la valeur municipale des terrains dans ce secteur est d'environ 6 \$ le mètre carré au public et que la superficie à céder de 2915 mètres carrés équivaut à une valeur de 17 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt collectif de procéder à une telle cession de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la cession d'une partie du lot 3 135 180 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2915 mètres carrés, au bénéfice de la Commission scolaire des Îles;

que cette cession soit consentie pour une valeur de 17 500 \$ (le tout devant être négocié);

que les frais relatifs à la préparation du certificat de localisation soient assumés par la Municipalité, tandis que les frais d'arpentage et notariés requis dans le cadre de cette cession de terrain seront à la charge de la Commission scolaire des Îles;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette transaction immobilière;

Les dépenses relatives à cette cession seront financées à même le budget opérationnel du Colisée (02-701-32).



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

N° de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1909-1490

Avis de motion – Règlement n° 2019-15 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09.

R1909-1491

Adoption du premier projet de règlement n° 2019-15 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ces règlements conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet de règlement suivant :

- Règlement n° 2019-15 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09 ;

de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation et de publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

R1909-1492

Adoption du Règlement n° 2019-16 relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite établir de nouvelles règles en matière d'octroi de contrats au moyen d'un règlement prévu à cette fin;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit les règles d'octroi de contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et moins de 101 100 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2019-16 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R1909-1493

Modification du Règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 12 mars dernier, le Règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier le règlement afin d'apporter certaines précisions au titre ainsi qu'aux modalités d'application du programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le règlement 2019-05 soit modifié comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

Le titre du règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement instituant un programme de compensation pour les aînés propriétaires d'un immeuble résidentiel ou d'un deuxième logement intergénérationnel ».

L'article 3 est modifié comme suit :

Le sous-titre intitulé : Volet 1 – Remboursement de taxes de services aux propriétaires de 65 ans et plus est remplacé par le suivant :

« Volet 1 – Paiement d'une compensation financière aux propriétaires de 65 ans et plus »

Au premier paragraphe du volet 1, les mots : « *par le remboursement annuel du paiement de la taxe d'ordures,* » sont remplacés par les mots suivants :

« par le paiement d'une compensation financière équivalente au coût de la taxe d'ordures, ».

Le sous-titre intitulé : Volet 2 – Remboursement de certaines taxes de services – Logement intergénérationnel est remplacé par le suivant :

« Volet 2 – Programme de compensation aux propriétaires d'un logement intergénérationnel »

Au premier paragraphe du volet 2, les mots : « *par le remboursement annuel de la portion liée au deuxième logement du paiement de la taxe d'ordures,* » sont remplacés par les mots suivants :

« par le paiement d'une compensation financière annuelle équivalente, pour la portion liée au deuxième logement, au coût de la taxe d'ordures, ».

R1909-1494

Dépôt du registre – Règlement n° 2019-08-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Fatima et des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 26 août 2019 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° 2019-08-1 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Mesures d'urgence – Centre d'hébergement – Village de Grande-Entrée – Entente avec l'auberge La Salicorne
- ❖ Mesures d'urgence – Déploire les commentaires négatifs adressés à l'endroit du conseil municipal et de l'administration municipale ce soir – Affirme que dans les circonstances, de tels propos n'étaient pas mérités
- ❖ Développement urbain – Nombre de permis de construction en 2019 – Souligne la tendance des propriétaires à paver de plus en plus leur entrée privée (craint l'impact sur la recharge de la nappe phréatique)
- ❖ Absence de réglementation municipale en matière de feux d'artifice – Problématique avec le voisinage
- ❖ Protection des paysages – Mise en garde afin de ne pas trop restreindre le droit de construction
- ❖ Mesures d'urgence – En raison des fermetures fréquentes de la route dans le secteur du Havre aux Basques – Est d'avis que la Municipalité ne peut adapter ce qui se fait ailleurs aux Îles pour les résidents de L'Île-du-Havre-Aubert
- ❖ Félicitations au conseil pour l'installation de deux bornes supplémentaires, à la mairie, pour véhicules électriques – Suggère de prévoir également l'installation de telles bornes pour les vélos électriques.

R1909-1495

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 21 h 44.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier